

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 8 octobre 2024
Délibération n° CA-2024-040

Objet : Désignation des membres de la Commission des statuts de l'Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 46 des statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay, notamment son article 29 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Outre les membres de droit tels que le Président de l'Université, le directeur de cabinet (DirCab) du Président de l'Université, la Directrice générale des services (DGS), l'Agent comptable et la Directrice des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI), la Commission des statuts est composée de :

- quatre membres titulaires et autant de suppléants désignés par et parmi les membres élus du Conseil d'administration (CA) selon la répartition suivante :
 - deux représentants des enseignants-chercheurs (EC) ou assimilés et leurs suppléants ;
 - un représentant des usagers et son suppléant ;
 - un représentant des personnels BIATSS et son suppléant ;
- deux membres titulaires et autant de suppléants désignés par et parmi les membres élus de la Commission de la recherche (CR) et représentant les enseignants-chercheurs (EC) ou assimilés ;
- deux membres titulaires et autant de suppléants désignés par et parmi les membres élus de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) selon la répartition suivante :
 - un représentant des enseignants-chercheurs (EC) ou assimilés et son suppléant ;
 - un représentant des usagers et son suppléant.

La présente délibération a pour objet de désigner les quatre membres titulaires et leurs suppléants issus du CA et appelés à siéger à la Commission des statuts. Le vote se déroule à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la désignation comme membres de la Commission des statuts des personnalités suivantes :

Collèges	Membres		Membres titulaires		Membres suppléants	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
EC et assimilés	FEREY	Nicolas	QUESSETTE	Franck		
	DELLIS	Olivier	STERN	Ghislaine		
Usagers	MILLET	Faustin	MINOT	Victor		
BIATSS	AUTIER-LAURENT	Sandrine	ZUCCARELLI	Fabrice		

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :		37
Membres présents ou représentés :		30
	Abstentions :	0
	Contre :	2
	Pour :	28

Visa du Président

